

Procédure de déclaration de la TICPE _ France : La Rochelle, Profacid

- Objectifs
- Champ d'application et date d'effet
- Evénements déclencheurs
- Rôles et Responsabilités

Objectifs

Cette procédure a pour objectif de définir les rôles et responsabilités de chacun des acteurs, les délais réglementaires à respecter et l'organisation de la déclaration de TICPE.

Champ d'application et date d'effet

Cette procédure s'applique à Rhodia Opérations à compter du 01 Jan 2012. Il convient aussi de rappeler que la procédure peut être remise à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

Evénements déclencheurs

La vente aux clients français de l'EOLYS et du REGEFLEX, nomenclature 3811 90 00 90

- fabriqués sur le site de La Rochelle et destinés à être incorporés dans du gazole ou tout autre huile minérale dont le taux de taxe intérieure de consommation est celui du gazole.
- réceptionnés, conditionnés et livrés du site de Rhodia Opérations chez Profacid.

Rôles et Responsabilités

- Livraisons au départ de La Rochelle - périodicité mensuelle

Actions	Responsables
Communiquer les mises à jour du taux de TICPE au service client et à la comptabilité	CTC
Mettre à jour la condition de prix TICPE	Service client
Extraire mensuellement la liste de factures avec condition de prix TICPE selon la query division 7677	Comptabilité
Déclarer via ISOPE, sous le numéro d'agrément FR001396W7473, le volume de produit soumis à TICPE mis à la consommation fin de mois + 9 jours ouvrés maximum	Comptabilité
A réception du bordereau crédaire, procéder au télé-règlement via prodou@ne fin de mois + 10 jours ouvrés maximum	Comptabilité

- Livraisons au départ de Profacid - périodicité décadaire

Décade	Période	Date limite de déclarations PPE dans ISOPE	Date limite de paiement de la TICPE via Prodouane
Première décade	Du 1er au 10 inclus	le 19 du mois	le 20 du mois
Deuxième décade	Du 11 au 20 inclus	le 29 du mois (exception février)	le 30 du mois (exception février)
Troisième décade	Du 21 à la fin du mois	Déclaration le mois suivant + 9 jours	Paiement le mois suivant + 10 jours

Scope

? Unknown Attachment

France - La Rochelle

France - Profacid

ERP

? Unknown Attachment

References

Attachments

Actions	Responsables
Communiquer les mises à jour du taux de TICPE au service client et à la comptabilité	CTC
Mettre à jour la condition de prix TICPE	Service client
Extraire selon une périodicité décadaire la liste de factures avec condition de prix TICPE selon la query division Profacid	Comptabilité
Déclarer via ISOPE, sous le numéro d'agrément FR001406W7473, le volume de produit soumis à TICPE mis à la consommation fin de décade + 9 jours ouvrés maximum	Comptabilité
A réception du bordereau crédaire, procéder au télé-règlement via prodouane fin de décade + 10 jours ouvrés maximum	Comptabilité
Si applicable, demander le paiement si régularisation trimestrielle	CTC
Si applicable, déclarer via ISOPE trimestriellement la taxe à régulariser	Comptabilité
Si applicable, à réception du bordereau crédaire, procéder au télé-règlement via prodou@ne	Comptabilité